PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 20 mars 2020 à la mairie située au 2579, rue de l'Église à 17 h 00. Compte tenu de l'arrêté ministériel en vigueur en raison de la crise de la COVID-19, la séance se déroule à huis clos et certains conseillers sont présents par divers moyens de communication.

SONT PRÉSENTS

Kathy Poulin Mairesse

Jean-François Giasson
Dominique Forget
Mathieu Bouthillette
Guy Séguin
Conseiller, district 1, par vidéoconférence
Conseiller, district 2, par téléphone
Conseiller, district 3, par vidéoconférence
Conseiller, district 4, par vidéoconférence
Conseiller, district 5, par vidéoconférence

Manon Paguin Conseillère, district 6

formant quorum sous la présidence de la mairesse Kathy Poulin.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Sophie Charpentier Directrice générale et secrétaire-trésorière

Carl Lebel Directeur des affaires juridiques

1 Ouverture de la séance et vérification du quorum

- 1.1 Constatation de la régularité de la séance du conseil
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour de la séance
- 1.3 Période de questions spécifiques à l'ordre du jour
- 2 Avis de motion
 - **2.1** Avis de motion et dépôt Règlement 729-2020-01 modifiant le taux d'intérêt et les pénalités
- 3 Projet de règlement
 - 3.1 Adoption Projet de règlement 729-2020-01 modifiant le taux d'intérêt et les pénalités
- 4 Loisirs et culture
 - **4.1** Décret d'exclusion Subvention du ministère du Patrimoine canadien Éclairage de la salle communautaire
- 5 Levée de la séance

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, la mairesse, Kathy Poulin ouvre la séance à 17 h 20.

1.1 CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Conformément à l'article 157 du *Code municipal du Québec*, puisque tous les membres du conseil municipal sont présents, le conseil municipal n'a pas à constater que l'avis de convocation a été signifié à tous les membres, tel que requis par la Loi.

Chacun des membres du conseil municipal renoncent à l'avis de convocation.

2020-03-091 1.2 AD

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 20 mars 2020, tel que présenté.

ADOPTÉE

1.3 PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Compte tenu de l'arrêté ministériel en vigueur en raison de la crise de la COVID-19, la séance se déroule à huis clos. La période de questions concernant l'ordre du jour n'a pas lieu.

2 AVIS DE MOTION

2020-03-092

2.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT - RÈGLEMENT 729-2020-01 MODIFIANT LE TAUX D'INTÉRÊT ET LES PÉNALITÉS

La conseillère Dominique Forget donne avis de motion que sera présenté pour adoption, à une prochaine séance, le futur règlement numéro 729-2020-1 intitulé « *Règlement modifiant le taux d'intérêt et les pénalités pour l'année 2020* » modifiant le *Règlement 729-2020 établissant la taxation, la tarification et les compensations pour l'année 2020.*

Le projet de règlement est présenté et déposé par la conseillère séance tenante.

3 PROJET DE RÈGLEMENT

2020-03-093

3.1 ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT 729-2020-01 MODIFIANT LE TAUX D'INTÉRÊT ET LES PÉNALITÉS

ATTENDU QUE la conseillère Dominique Forget a déposé le projet de règlement 729-2020-1 intitulé « *Règlement modifiant le taux d'intérêt et les pénalités pour l'année 2020* » :

ATTENDU QUE ce projet de règlement a pour objectif de modifier le *Règlement 729-2020 établissant la taxation, la tarification et les compensations pour l'année 2020*, dans le but de diminuer temporairement le taux d'intérêt et les pénalités sur les comptes de taxes impayés dans le contexte de la crise de la COVID-19.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le projet de règlement 729-2020-1 intitulé « *Règlement modifiant le taux d'intérêt et les pénalités pour l'année 2020 ».*

ADOPTÉE

4 LOISIRS ET CULTURE

2020-03-094

4.1 DÉCRET D'EXCLUSION - SUBVENTION DU MINISTÈRE DU PATRIMOINE CANADIEN - ÉCLAIRAGE DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT que la Municipalité du Village de Val-David a soumis une demande d'aide financière relativement à une subvention au ministère du Patrimoine canadien dans le cadre du programme Fonds du Canada pour les espaces culturels pour le projet « Aménagement d'un système d'éclairage pour des expositions et manifestations culturelles » (salle communautaire) ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité du Village de Val-David souhaite conclure une entente de subvention d'un montant de 20 000,00 \$ avec le ministère du Patrimoine canadien pour la réalisation de ce projet.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité du Village de Val-David approuve le projet d'accord de subvention avec le ministère du Patrimoine canadien dans le cadre du programme *Fonds du Canada pour les espaces culturels* pour la réalisation du projet « *Aménagement d'un système d'éclairage pour des expositions et manifestations culturelles* » ;

QUE la Municipalité du Village de Val-David demande l'autorisation du gouvernement du Québec de conclure cet accord:

QUE Madame Marie-Claude Cossette, coordonnatrice du Centenaire, soit autorisée à signer cet accord.

ADOPTÉE

2020-03-095 5 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Manon Paquin

et résolu à l'unanimité

DE LEVER la séance extraordinaire du 20 mars 2020 à 17 h 25.

ADOPTÉE

(Signe Kathy Poulin)	(Signe Sophie Charpentier)
Kathy Poulin	Sophie Charpentier
Mairesse et présidente d'assemblée	Directrice générale et secrétaire-trésorière